



Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, 1^{er} juillet 2024

Retour sur la session des 25 et 26 juin 2024 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 25 et 26 juin 2024](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Assermentations

Nos camarades Jacqueline Zosso, David Moratel, Karim Djebaili et Magali Barblan ont prêté serment en qualité de député-es suppléant-es à l'occasion de la session de juin. Nous leur adressons nos félicitations.

Comptes – Gestion financière de l'État pour l'exercice 2023 ([24.020ce tome 1](#), [24.020ce tome 2](#), [24.020 COFI](#) et [24.020 COGES](#))

Alors que la conjoncture est favorable et que la population s'appauvrit, l'État ne peut mener une politique de l'écureuil

La députée Corine Bolay-Mercier a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

En préambule, le groupe socialiste tient à remercier l'ensemble de l'administration, et le Conseil d'État, qui, grâce à leur travail et leur engagement, assurent le bon fonctionnement de nos institutions publiques et parapubliques.

Avec un bénéfice à hauteur de près de 56 millions de francs avant attributions extraordinaires, ou un bénéfice de 1,7 millions après attributions, les comptes 2023 sont bien meilleurs qu'escomptés.

Sur le plan purement financier, ces chiffres noirs réjouissent le groupe socialiste car ils traduisent une année de bonne conjoncture avec à la clef une augmentation importante des recettes fiscales ; ces comptes en noir reflètent également le long travail de consolidation des finances mené depuis plusieurs législatures par le Conseil d'État.

Mais..il y a presque toujours un mais.

L'écart entre budget et comptes, d'une telle ampleur, pose des questions. En comparant le résultat opérationnel prévu au budget 2023 et celui réalisé dans les comptes que nous avons sous les yeux aujourd'hui, on constate, tenez-vous bien, une amélioration de près



Nouvelles du Grand Conseil

de 100 millions de francs ! Si c'était un coup unique, on pourrait se dire que c'est un accident budgétaire. Mais l'année dernière, notre groupe faisait le même constat.

Ainsi, cet écart reflète une difficile maîtrise des indicateurs pour construire le budget, mais certainement aussi la volonté de l'exécutif de faire pression, au moment du budget, sur les éventuelles demandes et propositions. Affirmer que le budget sera catastrophique, affirmer que l'État de Neuchâtel se situera à nouveau dans les chiffres rouges, fait indéniablement pression sur les député·es que nous sommes. À chaque exercice budgétaire, les débats sont ainsi nourris et parfois enflammés pour trouver un compromis acceptable pour la majorité des groupes.

Mais lorsque nous constatons que l'écart entre ce que nous avons prévu au budget et la réalité des comptes se compte en dizaines de millions de francs, nos débats budgétaires prennent une teneur fade et presque vaine. Je rappelle les débats que nous avons eus en fin d'année sur l'indexation des salaires du personnel de la santé, salaires qui n'ont été indexés que partiellement sur 6 mois, en raison notamment de préoccupations financières !

Partant de ce constat, notre groupe estime que les budgets futurs doivent se construire pour soutenir la population dans le besoin, soutenir la formation, soutenir les employé·es de la fonction publique et parapublique et dynamiser les investissements durables. La bonne santé financière retrouvée depuis maintenant 4 années doit permettre à notre Canton de jouer son rôle social et écologique.

Une partie de la population toujours plus importante s'appauvrit en raison d'une baisse des salaires réels (-0,4% en Suisse en 2023), de la hausse des primes d'assurance-maladie, de l'augmentation des coûts de l'énergie, de l'augmentation des loyers... Caritas rappelle que la pauvreté s'accroît en Suisse : ainsi, presque 20% des personnes vivant en Suisse ne peuvent pas faire face à une facture inattendue de 2'500 francs ! Caritas rappelle également que les demandes d'aide alimentaires sont en constante augmentation. Les besoins sont donc bien présents !

Or, nous constatons que, dans le domaine de la prévoyance sociale, les dépenses sont largement en dessous des sommes budgétées. 17,4 millions en moins ! Le parlement avait, dans les débats budgétaires, alloué des subsides d'assurance-maladie à hauteur de 7 millions. Or, nous constatons que seuls 4.4 millions ont été affectés. Pourquoi ? Nous ne comprenons pas cette politique de l'écureuil, lorsque de nombreuses et nombreux Neuchâtelois font face à de réelles difficultés !

Il en va de même pour le plan climat, pour lequel la moitié seulement du budget a été dépensée (2,4 millions au lieu des 5).

Pour notre groupe, l'exécutif doit accomplir les mesures décidées par le Grand Conseil lors de l'établissement du budget, mesures parfois obtenues je le rappelle après de vifs débats. Notre groupe sera donc d'autant plus attentif à ce que le budget de l'année prochaine se soucie de la majorité de la population dont le pouvoir d'achat diminue et



Nouvelles du Grand Conseil

des défis climatiques à venir, et que l'exécutif attribue tous les montants obtenus dans les débats budgétaires.

Au niveau du service de l'enseignement obligatoire, le sondage mené par les syndicats auprès des enseignant·es romand·es, a confirmé que l'inclusion, sur le terrain, est difficile et mal vécue, en raison notamment du manque de moyens. Il est urgent que le Département délie les cordons de la bourse et repense les bases de l'inclusion afin de ne pas démotiver trop d'enseignant·es.

Au niveau des investissements, notre groupe salue l'amélioration des réalisations des investissements prévus au budget. Mais il rappelle aussi qu'il est primordial que les investissements futurs soient concentrés sur l'assainissement des bâtiments et la transition écologique.

Finalement, notre groupe reste préoccupé par la gestion des ressources humaines au sein de l'administration cantonale, puisque nous constatons dans les comptes 2023 une diminution importante de personnes engagées par rapport au budget. Ce qui signifie concrètement un report de travail sur de nombreuses collaboratrices et collaborateurs, notamment dans les domaines de la santé, dans les prisons et dans d'autres services.

Les récits de collaboratrices et collaborateurs, fatigués, se multiplient. Le gouvernement évoque souvent la « réorganisation du fonctionnement des services », alors que de nombreux services indiquent un travail à « flux tendu », euphémisme pour indiquer que le manque d'employé·es pèse sur le travail courant et que les absences de collaboratrices et collaborateurs s'accroissent.

C'est inquiétant et nous suivons attentivement les suites données au postulat 24.142 demandant d'introduire un meilleur monitoring des ressources humaines au sein de l'administration cantonale. Ce monitoring sera d'ailleurs aussi utile pour transposer les pistes d'amélioration dans nos entités parapubliques, également touchées par l'absentéisme.

En conclusion, le groupe socialiste s'engagera, au vu des nombreux défis à venir, dans les domaines de la santé, du social, de la formation et de l'environnement, pour que l'État de Neuchâtel mène une politique pro-active et responsable écologiquement pour assurer la cohésion sociale.

Le groupe socialiste approuvera les comptes 2023, le décret y relatif et le classement de la recommandation. Notre groupe acceptera également la modification de l'art. 76 LFinEC.

Il s'opposera ou s'abstiendra concernant le classement de la motion 19.107 et du postulat 20.133, et s'opposera au classement du postulat 21.129.

Je vous remercie de votre attention. » •

Le projet de loi LFinEC est adopté par 95 voix sans opposition.



Nouvelles du Grand Conseil

Le projet de décret sur les comptes et la gestion 2023 de l'État est adopté par 96 voix sans opposition.

Le classement de la motion 19.107 est refusé par 58 voix contre 23.

Le classement du postulat 20.133 est refusé par 61 voix contre 31.

Le classement du postulat 21.129 est refusé par 61 voix contre 35.

Le classement de la recommandation 22.222 est accepté par 72 voix contre 21.

Inéligibilité ([23.252com](#))

Une mesure problématique – tant au niveau juridique qu'éthique

Le député Hugo Clémence a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Je ne serai pas beaucoup plus innovant que mes préopinants. Le groupe socialiste juste problématique de proposer des mesures qui iraient vers une inéligibilité des personnes ayant un casier judiciaire, notamment parce que les critères qui seraient mis en place sont encore très incertains et leur application soulève énormément de questions tant juridiques qu'éthiques.

Le groupe socialiste, comme la majorité d'entre nous semble-t-il, s'opposera à l'entrée en matière, soutiendra la commission de ne pas entrer en matière sur ce projet notamment puisque cela relève de la Constitution. » •

Le rapport est accepté par 88 voix contre 4.

Informatique neuchâteloise ([23.044ce](#), [Annexe](#) et [23.044com](#))

Pouvoir investir autant que nécessaire dans l'informatique implique de faire de même dans les domaines sociaux et écologiques

Le président du groupe Antoine de Montmollin a présenté la position socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,



Nouvelles du Grand Conseil

Est-ce que rien n'est trop beau lorsque l'on parle de développement informatique ? C'est la première question que le groupe socialiste s'est posée en empoignant ce rapport. En effet, le Conseil d'État nous propose aujourd'hui d'investir 75 millions sur 5 ans, soit 15 millions par année pour les systèmes et infrastructures informatiques du Canton de Neuchâtel.

Si l'on compare ce chiffre au crédit de 22 millions sur 5 ans, soit 4.4 millions par année, qui accompagnait de manière spécifique le plan climat, on reste quelque peu songeur. Et on l'est tout autant quand on pense au débat à rallonge que nous avons au sein de ce parlement lorsque nous demandons quelques millions supplémentaires de subsides d'assurance maladie pour soutenir la classe moyenne et les plus précaires.

Dans tous les cas, l'ampleur de cette demande de crédit prouve que la situation financière de l'État est suffisamment bonne aux yeux de l'exécutif pour consentir à des investissements conséquents, et nous nous réjouissons de poursuivre dans cette voie, notamment en matière écologique et sociale.

Cela dit, notre groupe souligne le travail de fond et de qualité qui a été fourni pour préparer ce rapport et qui débouche sur une liste de mesures concrètes. Les explications sont détaillées sur la plupart des points et les compléments reçus en commission ont été dans la plupart des cas très convaincants, et nous en remercions d'ailleurs le Conseil d'État ainsi que les services, en particulier la cheffe du SIEN. Comme cela est souligné dans le rapport de commission, il est parfois difficile de se positionner politiquement sur l'ensemble de ces considérations techniques. Il semble néanmoins que les projets qui nous sont présentés sont à la fois justifiés et maîtrisés.

À l'avenir et pour un prochain rapport sur le sujet, le groupe socialiste demande qu'une plus grande attention soit portée à l'analyse de ce qui se fait dans d'autres cantons et des recommandations en la matière provenant notamment des milieux scientifiques, cela afin d'éviter de foncer tête baissée dans des projets qui ne seraient pas les plus pertinents sur le long terme. Dans cette situation, notre groupe a proposé et soutenu en commission des amendements permettant de garantir un contrôle démocratique, à la fois par le parlement et le Conseil d'État, quant à l'utilisation des crédits concernés.

À l'évidence, en abordant la thématique de l'informatique, de multiples questions se posent et chacune d'entre elles pourrait faire l'objet d'une session complète de notre parlement. On pourrait notamment débattre de l'impact de la digitalisation croissante des services de l'administration sur la facture numérique, de la perte de la relation humaine que cela peut induire, de la dépendance des prestations étatiques à des programmes et solutions informatique mis en place par des grands groupes internationaux, du droit à la déconnexion des employé·es de l'État et de la population en général ou encore de la protection des données et de la sécurité du stockage



Nouvelles du Grand Conseil

informatique. Plusieurs de ces points ont été abordés en commission et le groupe socialiste conçoit qu'un rapport traitant spécifiquement du développement de l'informatique neuchâteloise ne puisse couvrir l'entier de ces questions.

C'est pourquoi notre groupe agit en parallèle de ce rapport par plusieurs objets sur ces thématiques. Tout d'abord, par le projet de postulat concernant la santé au travail et le droit à la déconnexion que nous avons déposé dans le cadre du traitement de ce rapport et que nous allons traiter tout à l'heure. Ensuite, par la proposition d'introduire dans la constitution un droit à l'intégrité numérique et à la vie hors ligne qui a été acceptée par notre parlement et qui sera soumis prochainement à la population neuchâteloise. Finalement, par le postulat 24.105 qui est à notre ordre du jour et qui traite de la relation entre l'intelligence artificielle, les prestations de l'État et la population neuchâteloise.

Pour en revenir à l'objet du présent rapport et en phase avec les considérations financières évoquées en début d'intervention, notre groupe sera favorable aux amendements permettant de limiter l'enveloppe du crédit à des projets ayant déjà fait l'objet d'études et de chiffrages suffisants.

De plus, le groupe socialiste propose un amendement supplémentaire pour retirer le vote électronique du présent crédit dont nous présenterons les motivations lors du débat concernant les amendements.

Si les principaux amendements proposés par la commission sont acceptés, le groupe socialiste acceptera les deux projets de décret et suivra globalement la position de commission sur les propositions de classement des motions et postulats.

Merci de votre attention !» •

La députée Anne Bramaud du Boucheron a présenté le postulat du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Si nous saluons le travail réalisé en commission des finances sur le rapport 23.144, nous tenons à déplorer un traitement uniquement financier du sujet de la digitalisation de l'État.

La digitalisation des services publics est en marche. D'un côté, il est normal de vouloir rester dans la course, de se maintenir au niveau des autres collectivités supra-cantoniales et de garantir une interopérabilité toute fédérale ; de l'autre des adaptations de l'environnement de travail adviennent :



Nouvelles du Grand Conseil

- Diminution de la relation directe au public ;
- Mise à distance des collaborateurs avec l'augmentation du télétravail ;
- Utilisation de flex-office ;
- La polyvalence des plateformes numériques et leur accessibilité rendant difficile la déconnexion ;
- L'augmentation du rythme de travail dû à la possibilité d'une communication immédiate brouille la frontière entre la vie personnelle et la vie professionnelle ;
- Les exigences possiblement paradoxales à la non-déconnexion : critère de performance ?

Les conséquences auront lieu sur la santé mentale (isolement social) et physique (augmentation de troubles posturaux et visuels). L'enquête Esener 2019 par l'agence d'information de l'Union européenne en matière de sécurité et de santé au travail montre que moins d'une entreprise sur quatre qui utilise des technologies numériques dans l'Union européenne a organisé des discussions sur les possibles effets de ces technologies sur la sécurité et la santé des travailleurs.

La technologie numérique n'est ni bonne ni mauvaise en soi... elle sera ce que nous en ferons. Nous attendons de l'État plus que de la vigilance, de la proactivité et des moyens concrets de prévention. » •

Le projet de décret n°1 amendé est adopté par 88 voix contre 7.

Le projet de décret n°2 amendé est adopté par 90 voix sans opposition.

Le projet de loi est adopté par 90 voix sans opposition.

Le postulat 24.169 est accepté par 47 voix contre 42.

La recommandation 24.170 est acceptée par 70 voix contre 20.

Établissements médico-sociaux – Cautionnements ([24.011ce](#) et [24.011com](#))

Des cautionnements pour répondre à des besoins actuels et à venir

La députée Amina Chouiter Djebaili a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs,

Nous débattons aujourd'hui du rapport 24.011 du Conseil d'État à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un montant de 65 millions de francs, destiné aux cautionnements



Nouvelles du Grand Conseil

d'emprunts pour la modernisation et le développement des infrastructures des établissements spécialisés (EMS et Pensions).

Nous n'allons pas reprendre l'histoire complète de la planification médico-sociale mais nous souhaiterions relever quelques points comme fils conducteurs :

La planification médico-sociale pour les personnes d'âge avancé a été approuvée par le Grand Conseil en mai 2012 et a fait l'objet de trois rapports successifs :

Le premier fonde la planification médico-sociale en se basant sur les rapports préparatoires antérieurs. Le second en 2015 donnait les orientations stratégiques du Conseil d'État. Le troisième en 2021 fait l'état des lieux de l'avancement des travaux et annonce les prévisions ou actions futures.

Dans la partie prospective ce dernier rapport, l'importance de l'évaluation du parc immobilier des EMS aujourd'hui connu est abordée, tout comme celle de mettre en place des dispositions pour réviser les règlements sur l'autorisation d'exploitation et de surveillance des institutions (RASI). Ce rapport abordait notamment l'importance de la finalisation du Règlement d'exécution de la loi sur le financement des établissements médico-sociaux LFinEMS, ce qui est chose faite. Ce règlement établit clairement et en toute transparence les moyens, les obligations et les conditions à remplir pour être reconnus comme établissements d'utilité public.

Il apparaît donc à la lecture des différents rapports de planification médico-sociale que les enjeux, les défis et l'organisation de la santé autour des aînés et des personnes fragilisées ont pris différentes trajectoires, nécessaires à la prise en charge complexe de cette frange de la population. L'importance du maintien au domicile a été maintenant bien investigué avec la mise en place d'une loi LASDOM, la reconnaissance de NOMAD comme organisation de droit public et la création d'ARROSS. Tous ces acteurs pour soutenir le maintien des personnes dans leur milieu de vie en mettant en place une organisation des soins autour de la personne aînée!

Mais à un moment de la vie, il arrive que le maintien au domicile, malgré toute la volonté de la personne, des soignants et des proches aidants, ne soit plus possible.

Le rapport 24.011 qui nous est soumis lance une troisième phase de la planification médico-sociale, phase urgente qui permettra de relancer des projets de rénovation et de création d'EMS (besoins évalués de 15 EMS disposant chacun de 60 lits) en réponse aux besoins liés au vieillissement démographique, avec un chiffrage des besoins en investissements, du nombre évalué des EMS nécessitant un soutien et de la durée de l'échelonnement de celui-ci.

En effet, ce rapport permet de mettre un cadre au soutien de l'État aux EMS qui ne disposent pas d'une capacité d'autofinancement suffisante et leur donnera ainsi un



Nouvelles du Grand Conseil

accès à des emprunts bancaires qui permettront le financement du développement et de la modernisation de leurs infrastructures. Il aborde les points liés aux infrastructures, les conditions de cautionnement par le Conseil d'État conformément au règlement de la LFinEC et la nécessité d'une évaluation financière préalable selon le règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions.

Nous saluons le fait que ces cautionnements ne soient pas gratuits et se feront à un taux fixe raisonnable, et espérons que ce soutien permettra aux EMS dont les moyens d'investissements sont limités de se lancer dans la rénovation des lieux d'accueil de nos aînés.

Concernant la création d'EMS, le soutien à l'investissement répondra à une partie du besoin et nous espérons que d'autres moyens pourront être mis en place rapidement comme décrit dans l'article 84 de la Loi de santé pour soutenir le développement d'institutions reconnues d'utilité publique dès qu'elles sont intégrées dans la planification établie et qu'elles ne poursuivent aucun but lucratif.

Le projet de décret lié au rapport a été quant à lui amendé par la commission santé à son article premier, amendement que notre groupe soutiendra car il ajoute de la clarté aux objectifs des bénéficiaires de ces financements (EMS, pensions, foyer de jour et de nuit, appartement protégés).

De plus, notre groupe soumet à votre approbation un amendement à l'article 2 du projet de décret qui demande expressément au Conseil d'État d'identifier les entités bénéficiaires des cautionnements avec une attention particulière aux institutions d'accueil qui ne poursuivent aucun but lucratif comme stipulé clairement dans l'article 84 de la Loi de santé, mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans la suite de nos travaux.

Ce rapport donne un début de réponse à un défi de santé publique. Il permettra ainsi de relancer des projets de rénovation et de création d'infrastructures d'accueil des aînés dans des structures aux normes prenant en compte non seulement les personnes âgées devenues dépendantes, mais aussi les normes énergétiques, le tout avec une flexibilité qui permettra d'adapter les lieux aux besoins populationnels et des générations futures.

Nous resterons confiants et conscients des défis du Conseil d'État qui restent entiers pour n'en citer que quelques-uns : soutenir les formations en lien avec les besoins en personnel de soins qui en découlent, soutenir le réseau local lors de la création d'emplois, choix différencié des lieux de constructions qui devront se faire dans le respect de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), avec une collaboration certaine avec les communes



Nouvelles du Grand Conseil

Vous l'aurez compris notre groupe accepte le rapport 24.011 ainsi que le décret amendé portant octroi d'un crédit cadre d'engagement de 65 millions destiné à la modernisation et au développement des infrastructures des établissements spécialisés. » •

La députée Amina Chouiter Djebaili a également défendu l'amendement déposé par le groupe socialiste.

« Le groupe soumet à votre approbation un amendement à l'article 2 du projet de décret qui demande expressément au Conseil d'État d'identifier les entités bénéficiaires des cautionnements avec une attention particulière aux institutions d'accueil qui ne poursuivent aucun but lucratif comme stipulé clairement dans l'article 84 de la Loi de santé¹.

En effet, les institutions qui ne poursuivent aucun but lucratif peuvent être reconnues d'utilité publique et en conséquence bénéficier d'un soutien financier de l'État. Or, bon nombre d'institutions, par exemple des EMS, ont adopté la forme de société commerciale (SA, Sàrl, et.).

Par ailleurs une disposition de l'article 19 de la LASDOM permet au Conseil d'État de confier la réalisation de certaines prestations à des institutions privées qui ont un but lucratif par le biais d'un contrat de prestations, le contrat faisant office de reconnaissance d'utilité publique et ouvrant donc le droit à la perception de subventions.

Sachant que des dérogations peuvent être données aux institutions avec activité lucrative par le biais d'un contrat de prestations, nous souhaiterions donc qu'une priorité soit donnée aux institutions qui poursuivent un but non lucratif, institutions de facto avec des difficultés et des défis différents tels les financements par des dons, des recrutements plus difficiles avec des propositions salariales souvent inférieures en comparaison au réseau privé, avec une activité bénévole soutenue mais pouvant être aléatoire.

Ces obstacles limitant leur efficacité et leur capacité à réaliser pleinement leurs missions sociales, avec donc plus de besoins et moins de soutien, ils méritent une attention particulière que le Conseil d'État devra mettre en place dans le cadre de ces compétences.

Nous vous proposons donc d'accepter notre amendement. »

¹ Art. 84[124] Les institutions peuvent être reconnues d'utilité publique, au sens de la loi, lorsqu'elles sont intégrées dans la planification établie et qu'elles ne poursuivent aucun but lucratif. La loi sur le financement des établissements médico-sociaux (LFinEMS), du 28 septembre 2010[125], et la loi sur l'accompagnement et le soutien à domicile (LASDom), du 1er novembre 2022[126] sont réservées.

²En cas de besoin, le Conseil d'Etat peut subordonner la reconnaissance à d'autres conditions.



*L'amendement socialiste a été refusé par 69 voix contre 27.
Le projet de décret amendé est adopté par 97 voix sans opposition.*

Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers – Phase I – Premier rapport ([24.012ce](#), [Annexe](#) et [24.012com](#))

Face à la pénurie de vocations et de personnel, une offensive de formation est indispensable

La députée Anne Bramaud du Boucheron a présenté la motion du groupe socialiste.

« 8 milliards de francs sur 8 ans dont 4 au plus financés par les cantons : les premiers arrivés, premiers servis ! On pourrait en rire : cela ressemble à une course pour attraper le pompon.

Pour le Canton de Neuchâtel, cela représente au plus 21 millions, sous forme de crédit d'engagement, qu'il nous est demandé de dédier à l'offensive de formation du personnel soignant, dont la moitié devrait être couvert par la Confédération.

On pourrait en rire s'il ne s'agissait pas de former 1100 infirmiers et infirmières entre autres. Aujourd'hui sortent chaque année, après 3 ans de formation, environ une centaine de diplômé-es dans le canton de Neuchâtel. On pourrait en rire si notre croyance est qu'il suffit de vouloir pour pouvoir. Or il ne s'agit pas de croyance, ni de rire.

La pénurie des vocations, la pénurie du personnel est une réalité. Rien ne garantit que les ressources humaines nécessaires, au regard des projections des besoins, seront disponibles. Rien ne garantit la capacité des institutions à participer à cet effort de formation : en termes de solidarité entre elles, aussi bien qu'en capacité à absorber la tâche quotidienne malgré l'introduction de quotas. En cela, les mesures d'accompagnement, réévaluées à la hausse par la commission santé, sont de nature à contribuer à la qualité et l'efficacité du dispositif. La vigilance et la souplesse annoncées du service quant à la gestion du bon déroulé des opérations sur le terrain sont également de bon augure.

Nous pouvons, dans ce contexte, souligner l'exemplarité des autorités cantonales dans le traitement de ce dossier, par l'intermédiaire de son département de la santé. Célérité, coordination, écoute, et co-construction des et avec les milieux concernés ont été le leitmotiv des porteurs de projets, qu'ils en soient remerciés.



Nouvelles du Grand Conseil

C'est donc très sérieusement que le groupe socialiste soutiendra le projet de loi et le projet de décret, et les amendements tels que proposés par la commission santé.

Le groupe socialiste sera vigilant aux risques de dévalorisation des formations (promotion maximale de professionnels les moins coûteux), des compétences (diminution dans les équipes de personnels suffisamment à même de gérer des situations complexes) et des salaires.

Le groupe socialiste sera tout autant vigilant à la deuxième partie du dossier concernant les conditions de travail, en cours de consultation au niveau fédéral et attendu en début d'année 2025, sans lesquelles tout effort de formation n'améliorera pas la durée de vie professionnelle des soignants.

Je vous remercie de votre attention. » •

Le projet de loi amendé est adopté par 98 voix sans opposition.

Le projet de décret amendé est adopté par 98 voix sans opposition.

Recommandation de député-e-s interpartis : « Reconnectons le Val-de-Ruz ouest au réseau ferroviaire : la halte de Montmollin-Montezillon doit rouvrir ! » ([23.251](#))

Les ambitions cantonales pour le transfert modal doivent veiller aux situations locales

La députée Patricia Sörensen a lu la position du groupe socialiste développée par Anita Cuenat.

« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Depuis 2015, avec la cadence à la demi-heure, la halte de Montmollin-Montezillon n'est plus desservie. Les dessertes en bus mises en place pour pallier ce déficit ne sont que peu utilisées. En effet, actuellement le temps de parcours en bus n'est pas concurrentiel : une quarantaine de minutes est nécessaire pour atteindre la gare de Neuchâtel, alors qu'avec le train le trajet était d'une dizaine de minutes. Il est donc compréhensible que les 1500 habitant·es de Montmollin-Montezillon se sentent lésé·es, et que, dans ces circonstances, ils et elles recourent à la voiture individuelle.

Le groupe socialiste est sensible à cette situation. Nous estimons que ce contexte, et les comportements qui en découlent, ne sont pas en accord avec le plan climat et la volonté cantonale d'améliorer le transfert modal vers les transports publics. La ligne directe La



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

Chaux-de-Fonds – Neuchâtel sera effective dans une quinzaine d'années. D'ici là, il n'est pas imaginable de laisser la situation telle quelle. Il est donc essentiel d'améliorer cette desserte.

Cependant, il nous importe de préciser que si un arrêt à la demande devenait possible à la halte concernée, la cadence à la demi-heure sur la ligne actuelle ne devra pas être prétéritee.

Si cela ne peut être envisagé, nous suggérons que le Conseil d'État propose la mise en place de navettes, type minibus, si possible électriques, voire autonomes, reliant les villages de Montmollin et de Montezillon à la gare de Chambrelieu.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutiendra la recommandation, dans l'idée d'une meilleure liaison entre le Val-de-Ruz ouest et le réseau ferroviaire, sans perte de la cadence à la demi-heure.

Je vous remercie de votre attention. » •

La recommandation est acceptée par 38 voix contre 30.

Projet de résolution du groupe Vert'Libéral-Le Centre : « Prochain arrêt : hausses de prix, tout le monde descend ! » ([23.253](#))

Sur le fond, oui, mais la forme est inadéquate !

Le député Hugo Clémence a lu la position du groupe socialiste développée par Katia della Pietra.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste est évidemment acquis à la volonté de rendre l'accès aux transports publics aussi large et aussi juste que possible. Nous sommes ainsi plus que sensibles à la question du prix, et donc aux conséquences de son augmentation sur la population et le climat.

Nous sommes vraiment choqués par la volonté de la Confédération de baisser ses subventions aux transports publics, tout en injectant dans le même temps des milliards supplémentaires pour les autoroutes. Une pression sur les entreprises de transports autant inutile que néfaste.



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

Toutefois, nous pensons que l'utilisation d'une résolution pour demander à une Commission fédérale de faire son travail est maladroite et inappropriée. Elle ne traite ni d'un objectif politique, ni ne demande à la Confédération d'agir sur une question urgente. D'ailleurs, toutes ces questions font l'objet d'un vaste travail politique parlementaire dans les instances prévues à cet effet.

Pour ces raisons, l'entier du groupe socialiste s'abstiendra.

Je vous remercie. » •

Le projet de résolution recueille 40 voix contre 30 et 25 abstentions, il est donc refusé.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 1^{er} juillet 2024.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.